

Charte d'Active, Pôle de l'Economie Solidaire

Préambule : les objectifs et valeurs partagés au sein d'Active

« APPRENDRE À ENTREPRENDRE ENSEMBLE »

Active a pour objet général « de concourir par toutes actions au développement d'une économie solidaire, alliant le respect des valeurs sociales et les objectifs de développement économique du territoire ».

Concrètement cet objet se traduit par le choix fait dès l'origine, de travailler à l'accompagnement des personnes ou des groupes de personnes, issus du bassin de vie du chalonais et ayant un projet de création d'activité sur le territoire.

Afin d'être en cohérence avec ses valeurs, Active doit contribuer à soutenir le développement d'activités...

- **Respectueuses de l'Homme :**
 - Permettant un épanouissement personnel du créateur, autrement dit porteuses d'un projet de vie
 - Reconnaissant et valorisant les personnes de façon générale
- **Respectueuses des contraintes économiques :**
 - Economiquement viable
 - Apportant une plus-value au territoire
- **Respectueuses de leur environnement :**
 - Au sens propre : Conscience écologique
 - Au sens plus large de l'environnement local dans lequel s'inscrit le projet

De façon transversale, Active a donc pour ambition de dynamiser les ressources du territoire et de soutenir les initiatives individuelles et collectives en mettant en valeurs les ressources locales.

A travers cet axe de travail, Active cherche à promouvoir entre les personnes et entre ces même personnes et l'environnement dans lequel elles évoluent, les valeurs de :

- Coopération
- Confiance
- Ecoute
- Respect
- Solidarité

1. Les acteurs et leur contribution

Les acteurs d'Active se répartissent statutairement à travers six collèges :

- Collège des porteurs de projets et créateurs
- Collège des bénévoles
- Collège des financeurs solidaires
- Collège des partenaires institutionnels, économiques et financiers
- Collège des associés
- Collège des salariés

La contribution de chaque acteur est à la fois individuelle et collective ; elle peut intervenir à différents niveaux, on en distingue 2 principaux :

- **La participation à l'élaboration ou au développement des projets accompagnés par l'association :**

- **Les porteurs de projet et les créateurs** travaillent à la concrétisation et au développement de leur propre activité, se soutiennent et s'informent mutuellement.
- **Les bénévoles** accompagnent les porteurs de projet avant et après création en collaboration avec les autres acteurs du pôle.
- **Les partenaires et associés** mobilisent, pour la réalisation des projets, les ressources, moyens et compétences dont ils disposent.
- **Les financeurs solidaires** contribuent au financement des projets qu'ils soutiennent et en accompagnent le développement.
- **Les salariés** coordonnent l'accompagnement et veillent à la mobilisation de toutes les ressources nécessaires aux projets. Ils permettent à chacun de participer activement, favorisent le transfert de savoir-faire et donnent les moyens aux acteurs de s'autonomiser.

- **La participation à la vie associative**

Chaque acteur peut contribuer, à travers sa participation individuelle et collective, au développement et au fonctionnement harmonieux du pôle.

En fonction de sa disponibilité, mais aussi de ses envies et de ses compétences, chacun peut agir à différents niveaux de l'association. (gestion quotidienne, organisation d'évènements, participation aux réflexions collectives, engagement au conseil d'administration...)

2. L'engagement des acteurs

Les engagements spécifiques à l'élaboration et l'accompagnement des projets/activités :

- **Les porteurs de projet et créateurs** s'engagent à fournir avec sincérité, aux personnes les accompagnant, toute information utile à l'élaboration ou au développement du projet.
- **Les acteurs de l'accompagnement** s'engagent dans la limite de leurs compétences, connaissances et disponibilités:
 - A partager, avec sérieux et sincérité, l'ensemble de leurs savoirs et savoir-faire.
 - A donner les moyens au porteur/créateur d'être son propre expert et de s'approprier son projet.
 - A accompagner la personne sans se substituer à elle, ni prendre de décision pour elle.

Les engagements communs à tous :

Chaque acteur du Pôle ayant décidé de s'impliquer dans cette démarche, s'engage à respecter les objectifs et les valeurs fondamentales définis dans la présente charte.

Chacun s'engage également à respecter la confidentialité des informations recueillies au sein de l'association et à ne divulguer aucune information de caractère personnel ou professionnel à toute personne et en toute circonstance extérieure à l'association.

Le conseil d'administration est le garant du respect de la présente charte.